

Retrouvez dans ce numéro :

Edito

✎ Des chiffres, pour quoi faire ?

En bref...

✎ Un crédit d'impôt
✎ La convention du sport

Notre dossier :

✎ Mais qui sont les saisonniers ?

Sur le terrain...

✎ Une visite pour 2 saisons
✎ Une carte de transport
✎ Un "réso" pour l'emploi
✎ Un réseau pour les GE

Zoom sur :

✎ Des journées d'échanges
✎ L'accès aux soins
✎ L'accès au logement

Vos questions :

✎ Le contrat "nouvelle embauche"

En supplément :

✎ Une synthèse du

**Forum interrégional alpin
sur la pluriactivité
et la saisonnalité**

**Vous avez des questions,
ou un projet d'article pour
les Pluriactualités ?**

Envoyez-nous un message sur
messages@peripl.org

**Vous voulez en savoir plus
sur la pluriactivité ?**

consultez le site
www.pluriactivite.org !

Edito

Toutes les enquêtes concordent pour dresser le portrait-type d'un saisonnier de sexe masculin, jeune et sans grande ancienneté, mobile et la plupart du temps diplômé mais pas toujours dans le domaine d'activité où il exerce.

Ces résultats sont trompeurs : ils masquent une grande diversité de situations, entre lesquelles la figure du saisonnier "moyen" semble faire le grand écart. Ils ont cependant le mérite d'interroger nos idées reçues (plus de 80% des saisonniers ont au moins un CAP ou un Bac en Haute-Savoie).

Ils nous interrogent également sur le fonctionnement du marché de l'emploi saisonnier (35% des emplois obtenus par relations, bouche à oreille ou porte à porte en Tarentaise) et ses dysfonctionnements. Car sans toucher toutes les stations et tous les secteurs d'activité de la même manière, les difficultés n'en sont pas moins réelles : turnover important, surmenage, pénurie de logements...

Les chiffres qui découlent de toutes ces enquêtes n'ont d'intérêt que s'ils débouchent sur une meilleure gestion des ressources humaines, à l'échelle de chacun des territoires concernés.

C.G.

En Bref...

Un crédit d'impôt

Les jeunes qui souhaitent travailler dans un secteur connaissant des difficultés de recrutement peuvent sous certaines conditions bénéficier d'un crédit d'impôt.

Les personnes ayant moins de 26 ans à leur date d'embauche dans l'un des métiers concernés (maraîchers, cuisiniers, ouvriers et techniciens du bâtiment...) peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt allant jusqu'à 1 000 euros, à condition d'avoir travaillé au moins 6 mois pour un ou plusieurs employeurs.

La somme en question sera déduite de leur impôt sur le revenu ou leur sera versée directement.

Pour en savoir plus, consultez le site www.service-public.fr

La convention du sport

A l'issue de sept années de négociation, la convention collective du sport a été adoptée le 17 juillet 2005.

Cet accord national prend en compte le caractère saisonnier des différents secteurs sportifs.

La convention prévoit ainsi la possibilité de recourir au Contrat de Travail Intermittent (CTI).

Elle permet également de faire varier la durée du travail d'un jour ou d'une semaine à l'autre.

Enfin, elle rappelle que le cumul d'emplois est possible à condition d'en informer préalablement ses employeurs.

La convention collective du sport ne sera applicable à toutes les entreprises de ce secteur qu'à compter de la publication au journal officiel d'un arrêté d'extension.

Dossier du mois

Impossible d'oublier que toute une économie repose sur leurs épaules. Indispensables, les travailleurs saisonniers échappent pourtant aux statistiques officielles. Leurs motivations et leurs préoccupations doivent-elles pour autant rester lettre morte ? Plusieurs enquêtes lèvent le voile...

A noter !

L'emploi saisonnier concerne aussi les collectivités locales

Une étude menée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) estime à 50 000 le nombre d'agents non titulaires employés par des collectivités territoriales pour répondre à des besoins saisonniers au 1^{er} janvier 2001.

La plupart sont des femmes ; leur âge moyen est de 30 ans. Le temps plein ne représente que 51% des postes et un agent saisonnier sur trois est employé par une commune de moins de 10 000 habitants.

Source : *Les agents non titulaires au 1^{er} janvier 2001, état des lieux de juin 2003*, sur www.observatoire.cnfpt.fr

Mais qui sont les saisonniers ?

Sur le terrain, les enquêtes se multiplient pour tenter de mieux cerner une population par définition mobile. Les méthodes et les angles d'approche varient, suivant les problématiques envisagées.

Compter les saisonniers

La collaboration avec les médecins du travail permet d'atteindre un large panel de salariés saisonniers.

✂ Pendant la saison d'hiver 2004-2005, la Cellule d'Accueil des saisonniers du Chablais (74) avait sollicité les médecins du travail, sur la base d'une grille très simple remplie à l'accueil de chaque visite d'embauche (*Pluriactualités* de juillet 2004). L'échantillon représentait 53% des effectifs estimés sur le massif.

Ces données statistiques ont été enrichies par un questionnaire anonyme, distribué par les médecins du travail pendant la saison d'hiver 2004-2005. Les résultats de ce sondage recoupent en grande partie les résultats statistiques, et déjouent le stéréotype du saisonnier sans expérience ni qualification.

✂ Dans le cadre du groupe de travail pour la santé des saisonniers dans les stations touristiques de Haute-Savoie, l'association "Le Chalet du Thianty" a mené le même type de sondage dans le massif des Aravis (74), pendant la saison d'hiver 2004-2005.

L'enquête met en lumière l'hétérogénéité de ce public, dont les difficultés varient suivant l'origine géographique ou le secteur d'activité. Ce premier diagnostic doit permettre de mieux cibler les actions à mettre en place en stations pour améliorer les conditions de vie des saisonniers et prévenir les risques en matière de santé.

Sonder les employeurs pour mesurer l'emploi saisonnier

Le contact direct avec les entreprises permet de mieux comprendre le marché de l'emploi local et de mieux cerner l'emploi saisonnier.

✂ En interrogeant directement les entreprises touristiques des rives du Lac Léman, la Cellule d'accueil des saisonniers du Chablais (74) avait pour but de mesurer l'importance de l'emploi saisonnier sur ce territoire. L'enquête a débuté en mai 2005 par la distribution d'un questionnaire auprès des entreprises touristiques, complété par d'indispensables contacts téléphoniques et des visites sur place.

L'enquête a permis de montrer que la saisonnalité était une réalité diffuse (deux tiers des établissements sont ouverts plus de 9 mois dans l'année) mais prégnante (près de la moitié des effectifs, et jusqu'à un tiers de saisonniers issus d'un autre territoire), 20% des employeurs déplorant les difficultés de logement du personnel.

Sonder les saisonniers pour connaître leurs attentes

Bien que le cadre de l'enquête ne permette pas de généraliser les résultats obtenus, les différentes structures d'accueil des saisonniers ont à cœur d'interroger leur public.

✂ Au cours de l'hiver 2003-2004, les sept Espaces saisonniers de la Tarentaise (73) ont ainsi interrogé près de 200 saisonniers : la moitié d'entre eux s'étaient déjà rendu plus de 4 fois à l'espace saisonnier, un tiers à la recherche d'un emploi, 15 % à propos de droit du travail, 10% à propos de formation.

✂ Les chiffres établis par la Maison de la saisonnalité d'Ardèche Méridionale en amont de la saison d'été ont montré que la principale préoccupation des personnes reçues entre janvier et juin 2005 était la recherche d'un emploi (70%) ou d'un logement (20%).

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter !

D'autres enquêtes sont en cours, dans les Hautes-Alpes, l'Hérault...

Une visite pour deux saisons

Depuis une dizaine d'années, les employeurs et les salariés saisonniers des Hautes-Alpes bénéficient d'un dispositif expérimental en matière de médecine du travail. Il est en effet possible aux travailleurs saisonniers de passer leur visite d'embauche jusqu'à un mois avant la date de leur entrée en fonction.

Le médecin du travail peut également délivrer deux certificats d'aptitude, pour l'hiver et l'été, à condition que le salarié connaisse son futur employeur. Dans ce cas, le deuxième certificat n'est pas délivré tout de suite mais à la demande de l'employeur estival, à condition que le poste corresponde à la description donnée en hiver. Ce dispositif, qui facilite la vie des saisonniers, permet également aux employeurs de bénéficier d'une réduction sur leur cotisation. Il reste à savoir comment l'adapter à la réforme des services de santé au travail.

Pour en savoir plus, contactez le Service Inter Santé au Travail des Hautes-Alpes au 04 92 52 17 43.

Transport à la carte

La commune de Chamonix (74) met à la disposition des travailleurs saisonniers une carte de transport qui leur est réservée.

Disponible à la mairie sur présentation d'un contrat de travail et d'un justificatif de domicile, cette carte permet aux saisonniers de circuler librement sur tout le réseau Chamonix-Bus et le train SNCF de Servoz à Vallorcine.

Contact : la mairie au 04 50 53 11 13.

L'emploi saisonnier en "réso"

Porté par le Conseil Général de la Dordogne, le projet européen pour le "Développement durable et l'employabilité en Périgord Noir", dans le cadre du programme Equal, est parvenu à son terme en août 2005.

Il a notamment permis de développer des formations à la pluriactivité et des actions visant l'insertion et la qualification des saisonniers, mais aussi un numéro vert, un guide et un point d'information itinérant en direction des saisonniers...

Le projet "Ruralité, Employabilité, Saisonnalité, Objectifs 2006" (RESO 2006) prend désormais le relais. Il a pour but de capitaliser l'expérience acquise et de réfléchir à des solutions de logement pour les travailleurs saisonniers.

Pour en savoir plus, contactez le service des affaires européennes du Conseil Général, au 05 53 02 48 04.

Un réseau au service des GE

Le réseau Proget, déjà présent dans le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes de Hautes-Provence et la Drôme (via l'association AIDER), étend aujourd'hui son action au département des Hautes-Alpes.

L'association Proget PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur), qui coordonne et fédère le réseau, vient en effet d'embaucher un chargé de mission pour accompagner les porteurs de projet et évaluer l'opportunité de créer une association Proget dans le département.

Des outils communs au service des GE

Les membres du réseau Proget ont en commun de promouvoir et d'accompagner sur leur territoire l'émergence de groupements d'employeurs (GE). Pour l'heure, il s'agit d'un travail d'ingénierie en amont, qui pourrait se développer par la suite en aval, avec des missions d'aide à la gestion d'un GE ou d'appui technique...

Pour mener à bien ses missions, le réseau s'est doté d'outils et de méthodes communes, qui ont récemment été formalisées. De cette manière, les différents chargés de mission sont en mesure de se relayer et de s'épauler sur le terrain. Chaque territoire conserve ses spécificités, qui contribuent à enrichir l'expertise collective du réseau.

L'outil est de mieux en mieux repéré par les différents acteurs du développement économique et de l'emploi, et l'exemple du Vaucluse, avec ses 115 GE employant plus de 1 200 salariés fait figure de "locomotive", dans un domaine où un bon exemple vaut toutes les argumentations.

Un vivier de groupements d'employeurs

La plupart des GE créés en dehors du secteur agricole sont multi-sectoriels, dans la mesure où les associations Proget privilégient le partage de fonctions entre entreprises. Le choix de la convention collective dépend alors du métier des salariés concernés plutôt que de leurs secteurs d'activités (d'où le choix de la convention des cabinets d'études techniques pour un qualicien dans plusieurs PME aux activités diverses).

Pour en savoir plus, contactez Proget PACA au 04 90 84 05 91 ou consultez le site www.proget83.com

Vous pouvez également vous rendre à la première rencontre des groupements d'employeurs intersectoriels de la Drôme, organisée le 20 octobre 2005 par l'association AIDER (04 75 25 34 17).

Agenda

Octobre

☞ mardi 18 à La Salle les Alpes (05) : **Forum de l'emploi saisonnier**

☞ mercredi 19 à Valence (26) : **Réunion d'information sur l'agriruralité**

☞ jeudi 20 à Charbonnières-les-Bains (69) : **Premières rencontres de la saisonnalité en Rhône-Alpes**

☞ jeudi 20 à Perpignan (66) : **Les nouvelles organisations du travail**

☞ jeudi 20 à La Bâtie Rolland (26) : **Rencontre des GE intersectoriels**

☞ vendredi 21 à Vienne (38) : **Réunion d'information sur l'agriruralité**

☞ vendredi 21 à Fontaine (38) : **Forum de l'emploi en montagne**

Novembre

☞ mercredi 9 et jeudi 10 à La Rochelle (17) : **Rencontre nationale des GE**

☞ jeudi 10 à Albertville (73) : **Journée d'échanges pour les personnes-contacts en saison**

☞ jeudi 17 à La Motte-Servolex (73) : **Réunion d'information sur l'agriruralité**

☞ jeudi 17 à Nice (06) : **Les nouvelles organisations du travail**

☞ jeudi 17 à Albertville (73) : **Journée d'échanges pour les personnes-contacts en saison**

☞ jeudi 24 et vendredi 25 à Briançon (05) : **Sixième rencontre nationale des saisonniers, des pluriactifs et de leurs partenaires**

Zoom sur :

Des journées d'échanges

Pour qui se trouve confronté aux interrogations d'un travailleur saisonnier, les réponses sont parfois difficiles à trouver.

A Albertville (73), deux journées d'échanges devraient permettre aux personnes qui le souhaitent de s'informer pour être mieux préparées à ces questions, les 10 et 17 novembre prochains.

Ces journées s'adressent à toute "personne-contact", amenée par ses activités professionnelles ou non à côtoyer des saisonniers : gardiens de foyers-logements, agents administratifs, bénévoles...
Pour en savoir plus, contactez le Comité de Bassin d'Emploi d'Albertville, au 04 79 32 89 25.

L'accès aux soins

Les saisonniers agricoles ou du tourisme éprouvent bien souvent des difficultés d'accès aux soins, en partie liées à une pénurie de

médecins dans certaines zones rurales ou de montagne...

Dans la revue *Pour la Montagne* (n°153), l'Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM) consacre un dossier à la démographie médicale. Ce dossier présente plusieurs mesures incitatives, mises en place récemment pour pallier l'inégale répartition des médecins sur le territoire : exonérations d'impôts, aides à l'installation, ...

Pour en savoir plus, consultez le site www.anem.org

L'accès au logement

L'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) et le réseau "Habitat et Développement" se sont associés pour collecter, traiter et mettre en ligne l'essentiel des aides existantes en matière de logement. Le guide de l'habitat s'adresse aussi bien aux locataires qu'aux propriétaires.

Pour en savoir plus : www.habitat-developpement.tm.fr

Vos questions



Peut-on me proposer un Contrat Nouvelle Embauche (CNE) pour un emploi saisonnier ?

Non, car le Contrat de travail "Nouvelles Embauches" (CNE) a pour but de pourvoir un emploi permanent. Il s'agit d'un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) dont les modalités de rupture sont assouplies pendant une période de deux ans.

Il ne peut donc avoir pour but de remplacer un salarié absent. Il ne peut pas non plus être conclu pour pourvoir un emploi saisonnier* ou un emploi pour lequel il est d'usage constant de ne pas recourir au CDI.

Réservé aux entreprises ou aux organismes (associations, groupements d'employeurs...) employant moins de 20 salariés, le CNE peut prendre le relais d'un Contrat à Durée Déterminée (CDD) ou d'un Contrat de Travail Temporaire (CTT), mais il n'est pas possible de rompre un CDD ou un CTT pour conclure un CNE, et un délai de carence de 3 mois doit être respecté entre deux CNE pour le même salarié.

*Le code du travail définit l'emploi saisonnier comme un emploi couvrant des tâches "normalement appelées à se répéter chaque année à des dates à peu près fixes, en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs".

Pour en savoir plus : www.travail.gouv.fr/actualites/question-reponse-contrat-nouvelles-embauches.html

Les Pluriactualités ! - Directeur de Publication : Jean -Marc Cross - 97 A avenue de Genève, 74000 ANNECY.

Rédaction : Miryam Blanchon, Christian Gilquin, Adeline Parenty

Imprimé par SEA 74 / PERIPL, 97 A avenue de Genève, 74000 ANNECY - Tél. : 04 50 67 57 05 - messages@peripl.org

ISSN : 1634-8079 - Diffusion moyenne : 1 100 exemplaires - Périodicité mensuelle

Première publication : janvier 2002 - Dépôt Légal : à parution - Marque déposée